



Montauban, le 8 mai 2020

A l'attention de M. le DASEN du Tarn-et-Garonne

Monsieur le Directeur Académique,

Le Premier Ministre, le 28 avril, promettait bienveillance et souplesse aux équipes éducatives pour organiser, au plus près du terrain le retour progressif des élèves. Or ces annonces se traduisent par une absence de cadre qui laisse reposer sur les équipes des écoles des responsabilités qui ne leur appartiennent pas.

De plus, les interventions médiatiques incessantes et contradictoires de notre ministre bousculent en permanence nos collègues : en s'adressant aux médias avant de s'adresser à ses propres personnels, en assénant ordres et contre ordres, notre Ministre a créé désordre et angoisse.

Dans notre département, certains propos des Inspecteurs de l'Éducation Nationale en réunions avec les directeurs sèment le trouble chez les personnels : la latitude nécessaire pour organiser cette reprise dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire possibles est contrecarrée par l'impératif d'une reprise à marche forcée.

Les équipes ont besoin de temps pour travailler sur le protocole en concertation avec la municipalité et préparer cette reprise d'activité dans des conditions à la mesure des enjeux. D'autant que le protocole sanitaire a été dévoilé aux équipes à partir du dimanche 3 mai, et que la circulaire nationale du lundi 4 mai apporte encore des modifications et tout un protocole sanitaire et des directives pédagogiques à mettre en œuvre.

Sur le terrain, les personnels nous font part de la multitude de questions pratiques et matérielles qui restent sans solution, et qui nécessitent du temps et une réponse au cas par cas.

A ce jour, les directeurs sont d'ailleurs incapables de savoir quels personnels pourront être présents dans les écoles au 11 mai... La circulaire du 4 mai prévoit la communication au Conseil d'École des modalités d'organisation retenues. Nous demandons le respect de cette étape indispensable.

Les délais de convocation sont trop courts et entraînent nécessairement un report de l'ouverture des écoles pour permettre à tous les partenaires réunis de se positionner sur les conditions de la reprise.

Nous exigeons que toute reprise soit conditionnée à la tenue de la réunion des Conseils des Maîtres et d'École, instances fondamentales de l'école républicaine et démocratique : la concertation de tous les acteurs concernés est indispensable.

Nous exigeons le respect des préconisations du CHSCTSD\* : l'inscription au DUER\* du risque biologique et du protocole sanitaire mis en place localement en déclinaison du protocole national est une obligation légale. L'information et la formation des personnels au RSST\* de même.

Enfin, tous les personnels - directeurs, enseignants, AESH\* – demandent à être informés de la responsabilité juridique qui sera la leur, en cas de plainte d'un usager de l'école si le protocole, objectivement intenable, n'est pas respecté. Sommes-nous tenus à une obligation de moyens ou de résultat ?

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la situation des personnels AESH : les consignes de distanciation seront difficiles à mettre en œuvre, voire impossibles, avec les élèves en situation de handicap

qu'ils accompagnent. En tant qu'employeur, vous avez un devoir de protection des personnels sur le plan sanitaire.

Sur ces questions fondamentales et sur d'autres, nous exigeons que des réponses soient données lors d'un CTSD\* et d'un CDEN\*. Nous demandons donc officiellement la tenue de cette instance dans les meilleurs délais.

En résumé, nous exigeons, en préalable à la reprise :

- un report de l'ouverture des écoles, ainsi que cela a été déjà décidé par certaines municipalités, tant que les conditions ne sont pas réunies,
- un cadrage départemental clair et tenable, avec des outils à la disposition des équipes,
- que la pré-rentree se fasse sur deux jours ou plus si les équipes en font le choix,
- que les protocoles soient élaborés conjointement entre équipes enseignantes et municipalités,
- que l'administration soutienne les équipes enseignantes qui signalent un manquement dans l'application du protocole, en prévoyant de suspendre l'ouverture de l'école le cas échéant,
- que TOUS les personnels (enseignants et AESH) aient une réelle formation aux conduites à tenir (et pas de simples fiches à lire...)
- une dotation en masques suffisante pour que TOUS les personnels (enseignants et AESH) puissent être équipés sur leur temps de travail (1 par demi-journée),
- la possibilité d'être testé pour tout personnel qui en ferait la demande,
- la tenue des Conseils d'École dont l'avis sur la réouverture ou non doit être suivi,
- l'engagement de convoquer le CDEN dans les meilleurs délais,
- l'information aux personnels (enseignants et AESH) de la possibilité de continuer en télétravail ou de prendre une ASA\* s'ils veulent garder leurs enfants à domicile, au même titre que les autres parents.

En souhaitant, M le Directeur Académique, que ces demandes trouvent un écho favorable de votre part, nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

***Premières et premiers signataires :***

Pour le SGEN-CFDT 82, Delphine Born

Pour le SNUipp-FSU 82, Guillaume Mangenot, Hélène Nadal, et Sandra Rubio

Pour le SNALC 82, Bérengère de Bourayne et Sylvie Morante Cazaux

Pour la CGT éduc'action 82, Marie Bouzat

*\* sigles utilisés*

*AESH : Accompagnant des élèves en situation de handicap*

*ASA : Autorisation spéciale d'absence*

*CDEN : Conseil départemental de l'Éducation nationale*

*CHSCTSD : Comité hygiène sécurité et conditions de travail spécial départemental*

*CTSD : Comité technique départemental*

*DUER : Document Unique d'Évaluation des Risques*

*RSST : Registre Santé, Sécurité et conditions de Travail*